Challenge Endurance
Pom Mob's Club 2021

« Le règlement général administratif, sportif et technique de l'UFOLEP sera appliqué »

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

L'association POM Mob's Club de Laroque d'Olmes (Ariège) organise, sur le circuit :

Win' Kart – Route de Bram – 11000 Carcassonne

pour la saison 2021 un ensemble d'épreuves nommées

« Challenge d'Endurance du POM Mob's Club »

Le challenge sera composé de 3 Rondes d'endurance, pour cyclomoteurs *(mobylette, scooter et 50 à boite)* n'excédant pas 49,9 cm^3 et respectant le règlement technique général et particulier de la catégorie.

- ✗ 6h d'endurance le 4 Avril 2021
- ✗ 24h d'endurance les 22 & 23 mai 2021
- ✗ 12h d'endurance les 25 & 26 septembre 2021

ARTICLE 2 : MACHINES & CATEGORIES

Les machines autorisées à disputer le Challenge du POM Mob's Club ne doivent pas excéder les 49,9 cm3, elles devront être, ou avoir été présentes sur un catalogue constructeur et homologuées par les services des mines. Elle devront répondre aux définitions du présent règlement.

Définition des types de machine :

Catégorie A2	: Mobylette / Scooter / 50 à boite
Catégorie A3 Production	: Mobylette / Scooter / 50 à boite
Catégorie A4 Promotion	: Mobylette / Scooter / 50 à boite

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer aux épreuves du « Challenge d'Endurance du Pom Mob's 2021 », un dossier d'engagements doit parvenir « **COMPLET** » par écrit au club organisateur, au maximum 15 jours avant chaque endurance, accompagné du droit d'engagement fixé par le règlement particulier de l'organisateur, à l'adresse suivante :

POM MOB'S Club - 46 rue Lamartine - 09600 LAROQUE D'OLMES

Toute demande envoyée au club organisateur sans droit d'engagement pourra être considérée comme nulle. Le club organisateur se réserve le droit de refuser cet engagement si les concurrents s'inscrivent en dehors des délais figurant sur les bulletins d'inscription de chaque Ronde.

Le Challenge du POM Mob's Club est ouvert aux pilotes âgés au minimum de 12 ans titulaires du C.A.S.M, détenteurs d'une licence Ufolep R6 code 29033 et adhérents du club organisateur.

Tarifs adhésion annuelle: 20€ / pilote

Tarifs engagements :

Engagements aux	Tarifs
6h d'endurance	45€ / pilote avec une adhésion annuelle
12h d'endurance	45€ / pilote avec une adhésion annuelle
24h d'endurance	45€ / pilote avec une adhésion annuelle

Transpondeur	Location : 20€ / équipage Les transpondeurs sont sous la seule responsabilité des équipages pendant toute la durée de la course.	caution : 300€ / équipage *(caution rendue après chaque ronde si aucun problème)*

Les formulaires d'adhésion et d'engagements sont disponibles sur le blog du POM Mob's Club http://pommobsclub.over-blog.com/ ou demandez les par courriel à <challenge.endurance@orange.fr>

ARTICLE 4 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Ces vérifications auront lieu le Samedi ou le Dimanche au début de chaque Ronde.
Elles pourront commencer la veille pour les équipages présents.

Vérifications administratives :

Avant le début de l'endurance, ***tous les concurrents de chaque équipage*** devront venir se présenter personnellement à l'accueil, munis de leur licence et de leur C.A.S.M afin de finaliser leurs inscriptions.
Ils recevront un transpondeur *(contre un chèque de caution) et un passeport de suivi du/des pilote·s et de la machine.*

Vérifications techniques :

Après avoir accompli les vérifications administratives, chaque équipage présentera sa machine *ainsi que les casques de chaque Pilotes*, conformes aux prescriptions du présent règlement, avec ses numéros de course (voir Article 10) ainsi que le transpondeur en place sur la machine.
Le contrôleur technique apposera une marque de peinture sur le moteur, donnant droit à l'accès sur la piste de la machine. Il est donc nécessaire d'amener aux vérifications techniques, les autres moteurs complets et fermés, susceptibles d'être utilisés. Il apposera également son visa sur le passeport technique.
Les machines n'ayant pas cette marque sur le moteur, ne pourront avoir accès à la piste.
De même, un alcootest pourra être effectué à n'importe quel moment de l'endurance.

Équipement pilote obligatoire :

- ✗ Casque homologué, de type intégral, d'une seul pièce et avec jugulaire, *les norùes suivantes sont acceptées :*
  - *Europe : ECE 22-05* le numéro d'homologation doit commencer par : 22-05 ou 22 R 05 ou 05 avec la lettre P.
  - *Japon JIST JIST 8133-2015*
  - *USA SNELL M2015*
- ✗ Paire de gants moto homologués.
- ✗ Paire de bottes moto ou chaussures montantes en cuir.
- ✗ Combinaison intégrale en cuir ou blouson de moto et pantalon de moto (doublures nylon interdites).
- ✗ Paire de genouillères et coudières (si pas intégrés dans le pantalon et le blouson).
- ✗ Protection dorsale obligatoire. Norme **EN 1621-2**
- ✗ Gilet jaune de sécurité (pour la nuit)

ARTICLE 5 : HORAIRES

Les horaires programmés ne sont qu'une indication, ils peuvent être modifiés et notamment prolongés en fin de journée, cette prolongation ne pourra excéder 30 minutes.

ARTICLE 6 : ESSAIS ET QUALIFICATION

Une séance d'essai sera prévue avant le départ des endurances. Chaque machine devra obligatoirement faire au moins un tour pour vérifier le bon fonctionnement du transpondeur.
Pour les 3 endurances, l'ordre de départ se fera en fonction des temps chronos de chaque machine.
Ces derniers auront lieu à la fin de la séance d'essai et sur une durée de 30 minutes.

ARTICLE 7 : DÉROULEMENT ENDURANCE

Briefing :

Pour les Pilotes : Tous les équipages devront assister au briefing obligatoire prévu à leur intention, le jour de la course.

Pour les Commissaires de piste : Tous les accompagnants des équipages désignés pour ce poste assisteront à une instruction rapide sur la maniement des drapeaux et sur leur rôle et attitudes en poste sur le circuit. Gilet jaune de rigueur.

Départ : La grille de départ sera établie selon les temps chronos. Chaque équipage désignera le pilote qui prendra le départ, en épi au drapeau national (type LE MANS). Toute machine absente sur la grille 15 minutes avant le départ, devra partir pour l'endurance depuis la zone des stands sur ordre d'un commissaire. Il en est de même pour les machines qui ne pourraient participer au tour de chauffe obligatoire.

Un seul pilote de l'équipage concerné sera admis en grille pour tenir la machine et ne devra en aucun cas aider au démarrage de celle-ci.

Course :

Les temps de conduite des pilotes sont placés sous la responsabilité du Chef de team.

Le temps de roulage de chaque Pilote ne devra excéder 1H30, celui des plus jeunes devra respecter les consignes suivantes *(extraites du RTS FFM)*

Le non-respect de cette règle entraînera des pénalités

Âge	Temps de roulage autorisé	Nombre de relais
A partir de 12 ans	45 mn consécutives maximum par séance	4 relais maximum séparés chacun par 1 heure de repos
A partir de 14 ans	45 mn consécutives maximum par séance	5 relais maximum séparés chacun par 1 heure de repos
À partir de 16 ans	90 mn consécutives maximum par relais	*1h de repos toutes les 3h et des temps de repos de 30 mn consécutifs*

Arrêts Sur la piste : En cas de panne ou de chute sur la piste, le pilote devra placer sa machine en dehors de la piste de sorte qu'elle ne présente aucun danger pour les autres concurrents.

Tout ravitaillement ou intervention d'assistance est strictement interdit sur la piste, en dehors des stands.

Le pilote poussera sa machine dans le sens de la course en dehors de la piste et pourra revenir au stand par les raccourcis qui lui seront indiqués par les commissaires.

Arrêts aux stands :

L'accès aux stands ne peut se faire que par l'entrée de la piste de décélération.

Il est obligatoire de couper le moteur au niveau du panneau **STOP** à l'entrée des stands et de pousser la machine jusqu'à son stand.

Dès l'entrée de la piste des stands, le pilote peut recevoir l'aide de son mécanicien ou d'un autre pilote, pour rejoindre son stand.

Pour le retour sur la piste, le pilote doit obligatoirement attendre d'être sorti des stands pour redémarrer sa machine ainsi que l'accord du commissaire en place pour s'engager sur la piste.

Il est formellement interdit de fumer dans les stands, de souder ou d'employer quelque source de chaleur que ce soit.(Pénalité de 10 tours)

Un extincteur valide à poudre ou CO^2, fourni par le team, devra rester facile d'accès pendant toute la durée de l'endurance.

Lors des ravitaillements, les machines doivent être maintenues et les pilotes ne doivent pas rester sur la machine.

Arrêts de l'endurance :

Si pour une raison grave ou météorologique, la direction de course estime devoir interrompre la course, cela se fera sur présentation du drapeau rouge EXCLUSIVEMENT. Les pilotes rejoindront alors à vitesse réduite les stands.

Si une machine arrêtée à son stand n'est pas roulante au moment de l'arrêt de la course, elle ne sera pas déplacée.

La reprise de l'endurance, si le Directeur de course l'autorise, donnera lieu à un nouveau départ qui se fera des stands. L'ordre de départ des pilotes sera en fonction du nombre de tours déjà effectué par chaque équipage. De ce fait, celui qui aura effectué le plus grand nombre de tours, partira en premier et ainsi de suite.
En cas d'arrêt puis de reprise de l'endurance, l'heure d'arrivée restera celle qui découlera du départ initial, sans tenir compte des durées d'interruption.

Arrivée :
Au terme de l'endurance, le drapeau à damier sera abaissé au passage du pilote de tête sur la ligne d'arrivée. Chaque machine présente sur le circuit devra franchir à son tour la ligne d'arrivée et faire un dernier tour, à vitesse réduite, pour ainsi avoir accès aux stands.
Dès le moment où le drapeau à damier est abaissé, la sortie des stands sera fermée.

ARTICLE 8 : VÉRIFICATIONS FINALES & RECLAMATIONS

À la fin de l'endurance, toutes les machines devront rester aux stands, les 3 premières de chaque catégorie pourront être vérifiées, d'autres pourront l'être à la discrétion de la Direction de course.

Réclamations : Les réclamations devront être déposées conformément aux dispositions du code sportif. Le montant de la caution accompagnant une réclamation est de 85€. Toute réclamation écrite doit être remise au Directeur de course dans un délai d'une demi-heure après l'affichage des résultats. Si la réclamation est justifiée, le montant sera restitué.

Jury :

Un jury d'épreuve pourra être constitué, en plus du président cité au règlement particulier de l'épreuve :

- ✗ Du directeur de course
- ✗ D'un représentant de l'association organisatrice
- ✗ D'un représentant des pilotes par catégorie tiré au sort avant le départ de l'épreuve
- ✗ D'un représentant des commissaires
- ✗ D'un représentant de la commission technique départementale ou régionale si présent
- ✗ D'un représentant de la délégation UFOLEP départementale ou régionale si présent

L'ensemble du jury sera composé d'un nombre impair et tous ses membres seront licenciés

ARTICLE 9 : CLASSEMENT & RÉCOMPENSES

Endurance :
Le classement d'une endurance sera établi en fonction du nombre de tours accomplis.
Il y aura un classement général (toutes catégories confondues), un classement par catégorie (A2 / A3 / A4)
Des coupes ou récompenses seront remises par l'organisateur aux trois premiers du classement général.

Challenge :
Le classement du Challenge du POM Mob's Club sera établi en fonction du nombre total de tours, accompli pendant les 3 endurances (6h, 12h et 24h) **par une même machine**.
La machine ne doit pas avoir changé de catégorie pendant ces 3 endurances, par contre les pilotes composant l'équipage peuvent changer. C'est à dire que le nombre de pilotes peut varier en fonction des endurances et qu'il peut y avoir des changements de pilotes entre chaque endurance.
Il y aura un classement général (toutes catégories confondues), un classement par catégorie.

Des coupes ou récompenses seront remises par l'organisateur aux trois premiers du classement général, au premier de chaque catégorie (A2 / A3 / A4), au premier équipage de filles et au premier équipage de jeunes.

ARTICLE 10 : RÈGLES TECHNIQUES GÉNÉRALES POUR TOUTES LES CATÉGORIES :

Réservoir de carburant :
Emplacement d'origine de la machine. En aucun cas, ne sont autorisés, les réservoirs additionnels ou prévus pour d'autres usages.

Carburant : Le carburant utilisé sera du Sans Plomb de type SP 95 ou SP 98 ou E85 vendu aux pompes routières, sans additif. Des tests de carburants pourront être effectués à la demande de la direction de course.
Un tapis de sol, dit tapis environnemental, est obligatoire pour toute intervention sur la machine de.

Instrumentation : Seuls sont autorisés, au titre de visualisation des données d'un véhicule, les instrumentations suivantes :

- Compteur = Vitesse
- Compte-tours = Nombre de tours/minute du régime moteur
- Thermomètre = Température du moteur
- Chronomètre = Affichage des temps de course, au tour, intermédiaires …

Tout autre système d'acquisition ou d'analyse des données moteur ou châssis (télémétrie, capteur, sonde …) fixe ou mobile est formellement interdite.

- Communication Stand/Pilote par système de casque avec micro intégré INTERDITE.

Pneumatiques : Les pneumatiques doivent être homologués un usage routier : pneu sport, racing, slicks, pluie, pneus à lamelles interdits. Toute utilisation de produit visant à modifier les caractéristiques techniques d'un pneumatique est formellement interdite ainsi que le retaillage.

Exemples de pneumatiques seulement autorisés :

- ✗ Michelin M29S / Sporty
- ✗ Hutchinson Funzy / GP1

Mêmes dispositions pour les pneumatiques scooter et 50 à boite.
Les roues de secours, même non-utilisées, devront être d'une monte autorisée.

Moteurs : Les cylindres, pistons et culasses adaptables identiques à l'origine de la marque du véhicule et prévus pour le modèle considéré sont tolérés (caractéristiques techniques identiques mais matière fonte ou alu au choix).

Éclairage : Les phares Avant et Arrière sont obligatoires et doivent être réglés de façon à ne pas éblouir les autres concurrents. Les machines doivent être équipées en plus d'un 2ème feu Arrière indépendant, sur pile ou batterie,de couleur rouge et d'un éclairage équivalent à une ampoule de 5W et doit rester allumé même moteur arrêté, y compris dans les stands.
Les feux arrières seront à allumage fixe et positionnés dans l'axe vertical de la machine.
Les cabochons d'optiques et feux doivent être sécurisés .

Plaques et numéros : Les plaques comportant les numéros doivent être fixées à l'avant et des deux côtés de la machine de manière à être clairement visibles.
Les fonds de plaque (18 x 24 cm) devront être blancs avec des numéros non stylisés de couleur noire (15 x 8 cm épaisseur de 2,5 cm). La lisibilité doit être immédiate.

Transpondeurs : Le transpondeur devra être placé à l'avant de la machine, du côté gauche et de préférence sur le tube de fourche.

Toute machine équipée d'une ou plusieurs pièces dangereuses ou ne présentant pas les garanties de sécurité jugées suffisantes par les commissaires techniques entraînera la non participation à la compétition

Bruit :

Les machines devront être, pendant toute la durée de l'épreuve, en conformité avec les normes de bruit énoncées dans le Règlement Technique Général (Document RA7) de l'Ufolep.

Définitions :

- ✗ *Libre du commerce* : Accessoire en vente, ou ayant été vendu, dans les commerces spécialisés et faisant parti, ou ayant fait parti, d'un catalogue fabricant, constructeur ou distributeur de l'année en cours ou des années antérieures.
- ✗ *Libre, Libre de fabrication* : Accessoire dont la conception et la fabrication ne sont soumises à aucune contrainte hormis les normes de sécurité.

Les constructions artisanales et modifications non autorisées sont interdites pour toutes les catégories.
L'ajout de matière est interdit au niveau du moteur et des carters.
La boîte à vitesse «racing» est interdite pour les 50 à boîte.

IMPORTANT : Gilet réfléchissant non flottant OBLIGATOIRE pour le roulage de nuit.
Port imposé par le Directeur de course de la tombée de la nuit au lever du jour.

ARTICLE 11 : RÈGLES TECHNIQUES PAR CATÉGORIES :

Catégorie A2	Ouverte à tous les véhicules deux roues d'une cylindrée maximale de 49,9cm3 ayant une partie cycle identique à l'origine du modèle considéré.
Partie Cycle	- Partie cycle strictement d'origine. - Pneus : voir article 10 - Renforts interdits - Seule la position de conduite peut être modifiée. - Selle libre (coque, sabot, tête de fourche...interdit).
MODIFICATIONS AUTORISÉES MOTEUR	- Carters d'origine. - Cylindre, culasse et piston 2 segments d'origine (ou adaptable mais de mêmes caractéristiques que l'origine sauf épaisseur des segments libre minimum 1 mm). - Carburateur d'origine ou dell'orto PHBG 15. - Pipe d'admission diamètre 15 maximum libre du commerce. - Variateur et embrayage identique à l'origine. - Réglage variateur autorisé. - Réglage démultiplication finale autorisé. - Allumage d'origine ou adaptable du modèle considéré. - Retrait et ajout de matière interdit. - Pot d'échappement libre du commerce . Norme de bruit conforme aux dispositions générales.

Catégorie A3 Production	Ouverte à tous les véhicules deux roues d'une cylindrée maximale de 49,9cm3.
Partie Cycle	– Cadre origine du modèle considéré, – Barre de renfort entre selle et colonne de direction, soudée **SEULEMENT,** autorisée ; autres renforts interdits, – Fourche libre du commerce. – Pose de silentblocs moteur autorisée. – Amortisseur AR libre du commerce. Point d'ancrage d'origine. – Bras oscillant de même production que le cadre. – Selle libre. – Tête de fourche libre.
MODIFICATIONS AUTORISÉES MOTEUR	– Carters d'origine. – Cylindre, culasse et piston 2 segments d'origine (ou adaptable mais de mêmes caractéristique que l'origine sauf épaisseur des segments libre minimum 1 mm).). – Cale sous le cylindre et rabotage du cylindre autorisés. Les lumières d'échappement et d'admission restent dans l'état d'origine. – Vilebrequin libre du commerce, dimensions et course identiques à l'origine. – Refroidissement libre. – Carburateur d'origine ou de diamètre 16 maximum à boisseau rond, venturi ou équivalent interdit. – Pipe d'admission diamètre 15 maximum libre du commerce . – Clapets libres mais de forme et dimensions d'origine, boîte à clapets interdite. – Variateur libre du commerce, grande plage interdite. – Embrayage de la même production que les carters moteurs, éléments de réglage libres. – Ressort de poussée libre et lanceur autorisés. – Réglage démultiplication finale autorisé. – Allumage d'origine du modèle considéré, avance variable interdite. – Retrait et ajout de matière interdit, sauf rabotage de cylindre autorisé. – Pot d'échappement libre. Norme de bruit conforme aux dispositions générales.

Catégorie A4 Promotion	Ouverte à tous les véhicules deux roues d'une cylindrée maximale de 49,9cm3.
Partie Cycle	- Cadre origine du modèle considéré, - Les renforts soudés en prolongement du réservoir sont autorisés et doivent présenter une ouverture. - Réservoir : double goulotte autorisée. - renforts soudés autorisés pour les scooters. - Pose de silentblocs moteur autorisés. - Fourche libre du commerce. - Amortisseurs AR libres du commerce, points d'ancrages libres. - Bras oscillant libre du commerce, fabrication artisanale interdite, renforts autorisés - Amortisseur de direction autorisé. - Frein AV libre du commerce. Frein arrière à disque autorisé. - Selle, coque et carénage libre.
MODIFICATIONS AUTORISÉES MOTEUR	- Carters d'origine - Cylindre adaptable autorisé, identique à la fabrication du constructeur considéré (même nombre de lumières et transferts mais matière fonte ou alu au choix). - Piston adaptable 2 segments autorisé, prévu pour la marque et le modèle du véhicule considéré, épaisseur des segments libre minimum 1 mm. Il est interdit d'usiner les deux gorges de segments ou de rajouter une gorge et son ergot à un piston destiné à un autre usage. - Culasse : libre du commerce, vendue pour le modèle considéré. Culasse à plot interdite sauf si le montage est d'origine (50 à boîte). - Cale sous le cylindre autorisée, libre. - Vilebrequin libre du commerce, Longueur de bielle et course identiques à l'origine. - Refroidissement libre, pompe à eau électrique autorisée. - Carburateur libre du diamètre 19mm maximum à boisseau rond, venturi autorisé. - Pipe d'admission libre . - Clapets : type, dimensions et forme d'origine du modèle considéré, lamelles clapets libre, boîte à clapet interdite. Cale sous les clapets autorisée, venturi autorisé. - Variateur libre du commerce. - Embrayage libre du commerce, de dimensions et de conception identiques au modèle d'origine du véhicule considéré autorisé, éléments de réglage libres. - Poulie embrayage d'un montage identique au modèle d'origine du véhicule considéré. - Ressort de poussée libre et lanceur autorisé. - Réglage démultiplication finale autorisé. - Allumage d'origine du modèle considéré, allumage adaptable du modèle considéré autorisé, rotor externe et avance fixe uniquement (avance variable interdite). - Retrait de matière autorisé. - Ajout de matière interdit. - Pot d'échappement libre. Norme de bruit conforme aux dispositions générales

Toutes modifications non mentionnées sont interdites !

ARTICLE 11 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

CONDITION D'ACCÈS DES PRATIQUANTS SUR LE SITE

Accès et stationnement :
Les véhicules de transport ainsi que celui des accompagnateurs doivent être stationnés au parking visiteurs. Seuls les « véhicules/ateliers sont admis dans la zone des stands.

Déplacement et circulation :
Le déplacement des machines sur le parc coureur, se fera moteur éteint ou éventuellement moteur allumé mais en poussant à côté de la machine. Il est strictement interdit de faire des essais hors circuit et de circuler sur sa machine moteur allumé sur **TOUT LE SITE du CIRCUIT WIN'KART de CARCASSONNE**.
La circulation des voitures devra se faire à l'allure du piéton.
Tout contrevenant se verra passible d'une sanction prononcée par l'organisateur de l'épreuve, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du pilote. Il est rappelé que le pilote est responsable de ses accompagnateurs

Pour la sécurité de tous, il est interdit (hormis les officiels et personnes chargées de la sécurité sur le site) :

- ✗ De franchir les grilles bordant la piste, d'y accrocher un casque ou tout autres objets susceptibles de rouler au sol sur la piste.
- ✗ Lors des rencontres sportives, d'intervenir sur la piste en cas d'accident ou de chute, ou pour toutes autres raisons.
- ✗ D'accéder à l'enceinte du circuit accompagné d'animaux non tenus en laisse et/ou non muselés, suivant la dangerosité de celui-ci.

Enfin en toutes circonstances, le public devra se conformer aux directives données par le personnel du circuit en fonction sur le site, sous peine d'expulsion immédiate du circuit.

Comportement à tenir :

- ✗ Respect des lieux et des règlements., respect des règles de conduite et des drapeaux.
- ✗ Il est strictement interdit de fumer dans les locaux et dans les stands.
- ✗ Les pilotes doivent être dans un état de réflexe optimal.
- ✗ Les déchets doivent être triés et déposés dans les poubelles adéquates mises à votre disposition.
- ✗ Il est strictement interdit de faire du feu sur le site.
- ✗ Pour ménager la consommation électrique du circuit, le chauffage et la cuisson électrique des repas sont interdits (micro-ondes, plancha électrique, thermoplongeur ...). Un barbecue commun est à la disposition des équipages près du bar (emmener son grill et son charbon de bois).
- ✗ Il est strictement interdit de se brancher à partir des locaux.
- ✗ La consommation de boissons alcoolisées, de stupéfiants ou de tout autre produit illicite est formellement interdit pour les équipages et leurs accompagnants dans les stands et les campements. Toute personne en infraction sera isolée, l'équipage concerné sanctionné de 10 tours et exclu du Challenge d'Endurance.

Nous nous réservons le droit, en cas de comportement suspect, d'imposer un alcootest et/ou d'exclure toute personne se mettant en danger et mettant en danger ses pairs.

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AUX USAGERS

Il est formellement interdit aux usagers d'utiliser les infrastructures et équipements appartenant au circuit, sans y avoir été invité ou autorisé.
Il est demandé à chacun de respecter scrupuleusement toute l'enceinte de l'établissement ainsi que chacune de ses parties et de ses équipements.
Sont définis comme infrastructures et équipements destinés aux usagers : les chemins d'accès (véhicules et piétons), le bloc sanitaire, les parkings, les stands et les circuits.

PÉNALITÉS

Exemples de situations passibles de tours de pénalité, de déclassement, de sanction et même d'exclusion :

- Aucun essai libre ne doit avoir lieu en dehors du circuit. En cas d'essai sur la route, exclusion immédiate.
- Pendant la manifestation, seuls les pilotes accompagnés de leur machine, les services de sécurité et les commissaires de piste ont accès au circuit. Personne d'autre n'est autorisé à pénétrer sur le circuit **(des mesures sévères seront prises à l'égard des contrevenants).**
- Tout relais des commissaires de piste pris en retard, pénalisera l'équipage de **1 tour** par minute de retard.
- L'abandon de la ronde par un équipage ne le dispense pas de respecter ses engagements à assurer les horaires de commissaire de piste pour lesquels il a été désigné. L'exclusion du Challenge 2017 et des suivants sera prononcée.
- Pendant la manifestation, toute machine ne disposant plus (ou de manière insuffisante) des organes de sécurité et/ou du pot d'échappement en bon état, sera neutralisée jusqu'à sa réparation.
- Dans les stands, l'usage de la cigarette ou d'un appareil de soudure est formellement interdit. Une sanction de 10 tours sera appliquée aux contrevenants.
- Accéder à l'enceinte du circuit accompagné d'animaux non tenus en laisse et/ou non muselés suivant la dangerosité de celui-ci.

Il est rappelé aux concurrents que leurs cyclomoteurs et leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne peuvent en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.
Tout participant devra prendre connaissance des règlements et en particulier des règles imposées pour le respect de l'environnement et des personnes.

Nous vous rappelons que chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs et que tout manquement à ces règles sera sanctionné, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion